



MAAF récompense la fidélité de ses clients professionnels et entreprises sans sinistre avec le « Bonus à vie PRO »

A l'origine de plusieurs initiatives innovantes pour récompenser la fidélité de ses sociétaires (*), MAAF bouscule les standards de l'assurance pour les Professionnels et lance le « Bonus à vie PRO ».

Avec le « bonus multipro », MAAF fait bénéficier les professionnels et les entreprises, assurés en Multirisque Professionnelle et sans sinistre, d'un bonus de 4% dès 3 ans d'ancienneté, jusqu'à 10% après 10 ans d'ancienneté.

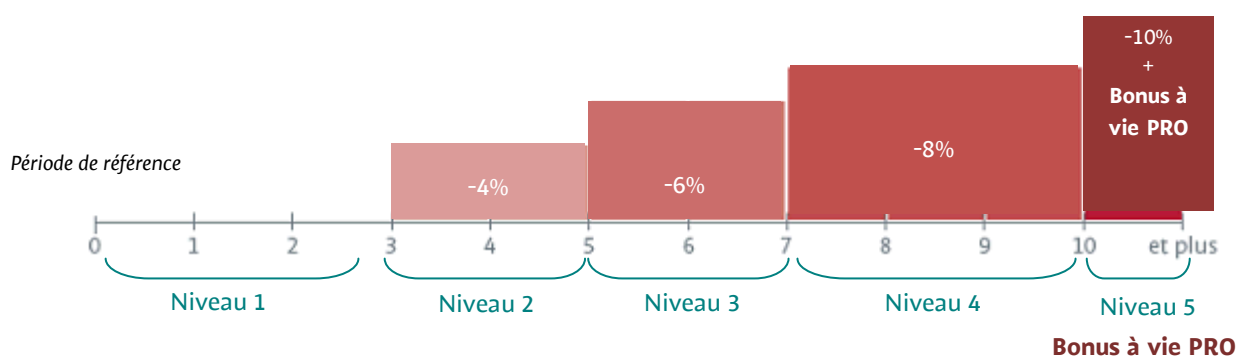
A l'issue de 10 ans sans sinistre, le **bonus multipro évolue et devient le Bonus à vie PRO avec une réduction de 10% acquise à vie** pour toutes les entreprises ayant souscrit le nouveau contrat Multirisque Professionnelle MAAF ou ayant mis à jour leur contrat existant depuis le 30 mars 2015.

Le passage du Bonus multipro au Bonus à vie PRO : comment ça marche ?

Le Bonus multipro évolue par palier en fonction de la période de référence définie. A l'issue de chaque période, le bonus passe au niveau suivant si :

- Aucun sinistre n'est survenu au cours de la période,
- Le contrat a fait l'objet d'une mise à jour entre MAAF et son assuré afin de vérifier l'adéquation entre les garanties souscrites et les besoins du professionnel (activité, chiffre d'affaires, surface du local, effectif...)

Evolution du Bonus multipro pendant 10 ans jusqu'au Bonus à vie PRO



En cas de sinistre, le Bonus multipro est ramené au niveau inférieur, à l'exception du niveau 5, le Bonus à vie PRO, qui lui, est acquis à VIE (**).

« Le marché des Professionnels est un marché exigeant. Cette nouvelle offre, conçue à partir des réflexions des clients pros, est une réponse concrète à leurs attentes et à leurs exigences. En créant le Bonus à vie PRO, nous allons plus loin. Nous reconnaissons le professionnalisme de nos assurés pros et récompensons leur fidélité», souligne Stéphane Duroule, directeur général de MAAF.

Le Bonus à vie Pro n'emporte pas renonciation par l'assureur de son droit de mettre fin au contrat dans les cas prévus par la réglementation.

A chaque secteur d'activité, sa solution « tout-en-un »

Pour assurer son activité en toute sérénité, un seul contrat peut couvrir l'ensemble des besoins de l'assuré qu'il soit artisan, commerçant, profession libérale, exerçant ses activités dans les domaines des services, du bâtiment et des travaux publics, de l'alimentation, de la santé...

La nouvelle offre MAAF Pro inclut :

- L'assurance Responsabilité Civile de l'entreprise et de son dirigeant
- L'assurance des locaux et leur contenu,
- Des garanties spécifiques, « Les tranquillités », pour couvrir les besoins particuliers de l'entreprise. Pour les professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics par exemple, MAAF propose une couverture adaptée aux exigences des artisans, notamment avec la garantie décennale.

« POWER PRO » : un dispositif de communication d'envergure

Avec la campagne POWER PRO, MAAF réaffirme sa relation de proximité avec les professionnels et son positionnement « efficace et pas cher ».

A l'occasion de la mise en place de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) le 1er janvier 2016, MAAF accompagne ses nouveaux clients et les fait bénéficier de 3 mois gratuits pour les contrats Santé Collective obligatoire des salariés souscrits jusqu'au 31 octobre 2015.

Pour un contrat santé collective obligatoire souscrit le 1er octobre 2015, il n'y aura pas d'appel de cotisation pour l'employeur et le salarié avant le 1er janvier 2016 (*offre Façonnables salariés ****).

Le POWER PRO, c'est également un bouquet d'offres complémentaires (***) valables jusqu'au 31 octobre 2015 pour répondre à leurs besoins:

- Une offre de 2 mois gratuits pour la souscription d'un premier contrat multirisque professionnelle
- Une offre de 3 mois gratuits pour sa santé individuelle pour tout premier contrat
- Une offre prévoyance de 4 mois gratuits pour sa protection personnelle et celle de sa famille pour tout premier contrat

Le POWER PRO fait l'objet d'une campagne publicitaire en agences, en TV, radio et internet, programmée jusqu'au 31 octobre 2015.

Pour en savoir plus : maaf.fr – rubrique MAAF PRO

A propos de MAAF et les Pros

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,6 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui plus de 700 000 clients Professionnels.

Contacts Presse

Marie-Pierre Michel – 01 55 50 63 57

Christine Givernaud – 01 55 50 65 12

(*) MAAF est le premier assureur à avoir fait bénéficier ses assurés auto du Bonus à vie MAAF en 2006 afin de récompenser les bons conducteurs.

(**) Les modalités d'application et d'évolution de ces bonus sont détaillées sur maaf.fr

(***) Les modalités d'application de ces offres sont disponibles sur maaf.fr